



Liturgie, Musique, Art sacré Union Sainte Cécile

NEWSLETTER Reprise des célébrations

REPRISE DES CELEBRATIONS - Directives pour les chorales

Chèr(e)s membres des Chorales Sainte Cécile,

Aujourd'hui une avancée claire et réjouissante s'est annoncée : les célébrations liturgiques reprendront leur cours ce weekend de Pentecôte avec toutes les précautions nécessaires bien précisées à ce jour ;

La Conférence des Évêques de France, dans son texte sur « la disposition pratique en vue de la reprise des célébrations liturgiques » précise clairement les choses :

« La participation des chorales ou leur manifestation publique ne sont plus possibles dans les églises. Par prudence, l'activité habituelle des chœurs diocésains, comme de tout autre chorale paroissiale ou liée à un mouvement ou communautés ecclésiales est arrêtée. »

En conséquence : Les directives données par le diocèse il y a 3 semaines sont toujours d'actualité. Il en est de même pour toute célébration (baptême, funérailles, mariage).

Un chantre peut soutenir la célébration. Il devra se tenir soit dans le premier rang de l'assemblée, soit au pupitre qui lui sera

exclusivement réservé et placé à bonne distance des premiers rangs de la nef (au moins 5 mètres).

Si le chantre chante au micro celui-ci devra lui être réservé totalement. Il ne doit en aucun cas faire un geste invitant l'assemblée à chanter. Il devra être désinfecté après chaque célébration.

On ne chantera que l'ordinaire et les répons. On privilégiera la parole pour le psaume. Les chants d'entrée, de communion, et d'envoi sont à proscrire jusqu'à nouvel ordre.

En dehors de l'organiste personne ne doit se trouver à la tribune, même pas un soliste.

Aucune feuille de chants, ni recueil ne doivent être fourni aux fidèles.

Il nous faut à ce jour s'adapter à des situations exceptionnelles et inédites.

Alors relevons ce défi et ajustons notre service dans les règles qui nous sont données !

L'Union Sainte Cécile

